

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Mme M.

Nom(s) : AITCHALALET

Prénom(s) : MASSINISSA

Date de naissance : 20 / 03 / 1982 Lieu de naissance : EL HARRACH ALGÉRIE

Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit:

A élu domicile auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : SECOURS CATHOLIQUE - LA RAMPE

Si applicable *, élection de domicile effectuée au titre de la commune ou de l'arrondissement :

Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, fonction) : BROS-LEMOINE, HENRIETTE, PRÉSIDENTE

Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : 92

Numéro d'agrément : 2023-078

Adresse postale : 3bis, rue Victor Hugo 92700 - Colombes

Courriel : larampe.920@secours-catholique.org

Téléphone : +33 1 88 32 14 45

Son adresse postale est la suivante :

Nom(s) : AITCHALALET

Prénom(s) : MASSINISSA

Boîte 4166

SECOURS CATHOLIQUE - LA RAMPE

3bis, rue Victor Hugo

92700 - Colombes

DURÉE DE L'ATTESTATION

L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.

Date de validité de l'attestation : 21 / 09 / 2024 au 20 / 09 / 2025

Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa date d'échéance.

Date de première domiciliation au sein de l'organisme : 15 / 09 / 2023

SECOURS CATHOLIQUE
Caritas France
 La Rampe
 3 Bis, rue Victor Hugo
 92700 COLOMBES

Fait à COLOMBES le 21 / 09 / 2024

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME

Abdelkrim Siouda
Benivole

*Si l'organisme domiciliaire est un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou un centre communal d'action sociale (CCAS) dont la commune est divisée en arrondissements.